



LOURDES, le 16 juillet 2015

Monseigneur Nicolas BROUWET
Evêque de Tarbes et Lourdes
51, rue de Traynès
65000 TARBES

Nos réf : JB/AM/SB/NG - n°2015-07-29

Monseigneur,

Je fais suite à votre courrier en date du 15 juillet par lequel vous me faites part de vos inquiétudes quant à la réduction de participation de la CCPL au fonctionnement des écoles d'enseignement catholique de Lourdes.

Il est vrai que les contraintes d'agenda respectives n'ont permis une rencontre que très tardive avec les représentants de l'OGEC de Lourdes et les responsables de l'enseignement catholique, croyez bien que je le regrette et que je suis consciente que cela nous met tous dans une situation délicate.

Permettez-moi cependant de vous exposer les éléments de contexte qui ont conduit la CCPL à en venir à envisager une telle décision.

Comme vous le savez, les dotations de l'Etat aux collectivités sont en baisse. La CCPL est doublement impactée puisqu'en plus d'une baisse de dotation conséquente en 2015, près de 400 000 €, nous devons participer à l'effort de péréquation à hauteur de 350 000€ (FPIC), somme qui a doublé par rapport à 2014.

De plus la réforme des rythmes scolaires a entraîné une augmentation des dépenses très conséquente sur nos écoles publiques, notamment en matière de personnel (contrainte à laquelle l'enseignement privé n'est pas soumis).

Afin d'équilibrer le budget 2015, de nombreux sacrifices ont dû être réalisés à tous les niveaux.

Outre diverses réductions de dépenses :

- arrêt de la distribution des sacs poubelles
- report d'investissements
- baisse des subventions aux crèches...,

nous avons dû impacter lourdement les familles fréquentant les écoles publiques du territoire en augmentant les tarifs des cantines et des accueils de loisirs de près de 40%.

Nous avons également dû mettre en application la participation des communes extérieures à la CCPL pour la scolarisation de leurs enfants sur nos écoles.

En outre, nous avons dû prendre des décisions difficiles impactant l'enseignement public dans une logique de rationalisation :

- suppression d'un certain nombre d'études dirigées
- garderies payantes
- suppression de l'école d'Arcizac pour regrouper les élèves sur Lezignan....

Vous comprendrez bien dès lors qu'un tel effort ne pouvait se cantonner au financement de la CCPL de ses écoles publiques et que le financement des écoles privées devait être également regardé.

J'ai ainsi demandé à Ange Mur, à qui j'ai confié la charge de ce dossier, et à mes services d'étudier la consistance du contrat d'association nous liant depuis plus de 25 ans.

Cette étude fait ressortir que près de 45% de la participation de la CCPL est constituée par la prise en compte de dépenses facultatives.

Dès lors, il nous est apparu inévitable de devoir dénoncer cette convention afin de faire partager l'effort d'économie à l'ensemble des acteurs de l'éducation, et non seulement aux écoles publiques.

C'est dans cette optique que nous avons rencontré très récemment les représentants de l'OGEC.

Ces derniers nous ont fait part des conséquences immédiates très lourdes que pouvait avoir une application stricte du calcul légal de la participation sur l'ensemble de l'année 2015, d'autant que celle-ci était déjà largement entamée. Nous avons donc convenu de nous rencontrer à nouveau très rapidement afin de trouver un terrain d'entente.

Dans l'intervalle et en toute transparence, nous avons fait passer au Président de l'OGEC l'intégralité des tableaux ayant servi de base au calcul du coût de l'élève dans les écoles primaires de la CCPL.

A l'écoute des difficultés exposées lors cette rencontre, Ange Mur m'a transmis une proposition d'assouplissement des modalités d'application de cette décision que nous allons évoquer lors d'une prochaine rencontre ayant pour but de ne pas mettre l'enseignement Catholique dans une situation financière inextricable tout en maintenant le principe de la nécessité d'un effort partagé sur la maîtrise des dépenses.

Cette proposition qui tient compte de l'ensemble des contraintes exposées par les deux parties et à laquelle je souscris entièrement nous permettra je pense d'aboutir à un consensus.

Cette discussion arrive j'en conviens de manière très tardive mais soyez assuré qu'elle s'inscrit dans une logique de dialogue constructif et partenarial, dans l'intérêt de tous les enfants du territoire.

Je souhaite vivement qu'une solution acceptable pour les deux parties soit rapidement trouvée afin d'engager sereinement la rentrée de septembre et de maintenir les excellentes relations que nous entretenons depuis ma prise de fonction.

Je vous prie de croire **Monseigneur**, à l'assurance de mes respectueuses salutations

Bien à vous,

Josette BOURDEU,



**Présidente,
Vice-Présidente du Conseil Départemental
des Hautes-Pyrénées**

Nicolas BROUWET

Evêque de Tarbes et Lourdes

Spiritu ambulemus

Lourdes, le 15 juillet 2015

Madame la Maire, *Joëlle*,

Nos agendas ne nous permettent pas de nous rencontrer immédiatement puisque vous n'êtes pas là vendredi et que je suis à Toulouse samedi. Je pars pour dix jours lundi matin avec des jeunes du diocèse. Nous pourrions peut-être nous rencontrer au mois d'août.

La CCPL, par l'entremise d'Ange Mur, nous a fait part de sa décision de cesser les subventions aux maternelles des établissements catholiques de Lourdes et de diminuer de 30% (soit environ 200.000 €) sur trois ans la subvention aux écoles catholiques.

Vous comprenez certainement mon inquiétude, celles des parents qui ont inscrit leurs enfants dans les établissements catholiques, celle des chefs d'établissements, des enseignants et du personnel de gestion de ces écoles.

Cette inquiétude est d'autant plus grande qu'aucun dialogue n'a été entrepris pour voir ensemble ce que nous pourrions faire. Que la communauté de communes ait besoin de faire des économies, chacun peut le comprendre. Mais nous mettre ainsi devant le fait accompli sans avoir le temps d'envisager des solutions d'avenir est extrêmement déstabilisant.

Il semble que la décision ait été prise en avril et que nous n'en avons été informés que fin juin, au moment de la dispersion de l'été. Nous avons maintenant à gérer les colères et les peurs : peur pour l'avenir immédiat de la maternelle Mgr Mericq, peur pour l'avenir de nos écoles à plus long terme.

Dans les circonstances actuelles faut-il encore fragiliser les écoles et faire des économies sur le budget de l'éducation ? Faut-il supprimer des emplois comme cela paraît inévitable ? Faut-il aussi fragiliser les relations entre la commune de Lourdes et le sanctuaire ? Je regrette que, face à de tels enjeux, les décisions aient été prises de manière unilatérale.

Je sais que vous devez parler au téléphone avec M. Bernard Laignel, mon délégué diocésain à l'enseignement catholique. Nous aimerions tout faire pour qu'un dialogue positif s'installe en regardant les conséquences de la suppression ou de la baisse des subventions.

Soyez assurée de notre bonne volonté. Vous comprendrez que je suis dans mon rôle en défendant nos écoles. J'espère que nous trouverons une manière de nous entendre et que cette affaire n'assombriera pas nos relations personnelles et les relations entre le sanctuaire et la commune de Lourdes.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de mon respect et à ma confiance.



+ Nicolas Brouwet